

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES JUDICIAIRES

DOCUMENT A DETENIR LE JOUR DE LA VENTE

- Pièce d'identité
- Carte Bancaire

REGLEMENT

- Paiement comptant
- Espèces jusqu'à 1000 € ou 15 000 € hors CEE
- Par carte bancaire **JUSQU'À 1000 EUROS, AU-DELA REGLEMENT DEMANDÉ PAR VIREMENT INSTANTANÉ. ! DETENTEURS DE CARTES PROFESSIONNELLES = PAIEMENT DEMANDÉ PAR VIREMENT INSTANTANÉ**
- Virement instantané (penser à enregistrer notre RIB au moins 3 jours avant la vente)

FRAIS

- Frais de vente judiciaire : majoration de 14,28 % TTC du montant d'adjudication (soit 11.90% HT)
- Frais majorés pour les ventes via le service Live du site Interencheres : + 1.80% TTC du montant d'adjudication (soit 1.50% HT)
- Frais majorés pour les véhicules, des ventes via le service Live du site Interencheres : + 72€ TTC par véhicule (soit 60€ HT)
- Pour les assujettis, TVA récupérable sur le montant d'adjudication et sur les frais de vente

ENLEVEMENT

- Immédiat sur présentation du bordereau soldé.
Le jour d'enlèvement indiqué est impératif, tout lot non retiré sera réputé abandonné.

GARANTIES

- Les ventes judiciaires sont faites sans aucune garantie (art.1649 du Code Civil).
- Les véhicules sont, sauf indication contraire, sans contrôle technique.
- Les indications portées au catalogue, à la liste de vente ainsi que les photos sont données à titre indicatif, l'absence de précision quant à l'état des objets/matériels/véhicules, n'implique pas que ceux -ci soient exempts de restauration d'usage et/ou accidents. Une exposition préalable permet de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, ces conditions s'appliquent aux acheteurs venus ou non à l'exposition.

DEROULEMENT DE LA VENTE

- Tous les acheteurs sont responsables de leurs lots dès l'adjudication prononcée, L'Etude de Me GOOLEN décline toute surveillance pendant et après la vente, aucune réclamation ne sera admise en cas de disparition d'un ou plusieurs éléments des lots achetés.

ENCHERES

- La vente est faite au comptant et conduite en euros, le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. Maître GOOLEN est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.